

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 modifiée

FDS n° : F-60019

**Encre aqueuse - Magenta**

Date d'émission 2015-02-20

Date de révision 2019-01-31

Version 7.01

**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**

1.1 Identificateur du produit

**Nom du produit** **Encre aqueuse** pour Impika Compact/Evolution/Reference  
**Référence** 106R02666  
IMPIKA A0004984

**Couleur** Magenta

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation recommandée** Imprimante à jet d' encre

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fournisseur** Xerox AG  
Sägereistrasse 23  
CH-8152 Glattbrugg  
Switzerland

Pour plus d'informations, contacter

**Personne à contacter** Christoph Schwiezer  
**Téléphone** 043 / 305 12 12  
**Télécopie** 043 / 305 15 51  
**Adresse e-mail** ehs-europe@xerox.com

**Pour le document le plus récent** <https://safetydatasheets.business.xerox.com>

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+33 1 72 11 00 03

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Selon du Règlement (CE) No. 1272/2008, ce produit doit être classé et étiqueté de la façon suivante

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
--	-------------

2.2 Éléments d'étiquetage

Symbole(s)



FDS n° : F-60019

## Encre aqueuse - Magenta

Date d'émission 2015-02-20

Date de révision 2019-01-31

Version 7.01

<b>Mention d'avertissement</b>	Attention
<b>Mentions de danger</b>	H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
<b>Conseils de prudence</b>	P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin

### 2.3 Autres dangers

Contient un substance chimique qui peut provoquer des réaction allergique chez les personnes sensibles

## 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2 Mélanges

Nom chimique	% en poids	Numéro CAS	No.-CE	Classification (Règ. 1272/2008)	Mentions de danger	Numéro d'enregistrement REACH
Eau	50-60	7732-18-5	231-791-2	--	--	--
Glycérine	20-30	56-81-5	200-289-5	--	--	--
Pigment magenta	1-10	Propriétaire	Répertorié	--	--	--
2-pyrrolidone	1-10	616-45-5	210-483-1	Eye Irrit. 2	H319	--
2-(2-(2-Butoxyéthoxy)éthoxy)éthanol	2-3	143-22-6	205-592-6	Eye Dam. 1	H318	--
1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one	<0.05	2634-33-5	220-120-9	Acute Tox. 4 Skin Irrit. 2 Eye Dam. 1 Skin Sens. 1 Aquatic Acute 1	H302 H315 H318 H317 H400	--

Texte intégral des énoncés H: voir section 16

#### Remarque

"--" indique qu'aucune classification ou mention de danger ne s'applique.

Composants marqués comme "non répertorié" sont exempts d'enregistrement.

Lorsque aucun numéro d'enregistrement REACH n'est répertorié, il est considéré comme confidentiel pour le représentant exclusif.

## 4. PREMIERS SECOURS

### 4.1 Description des premiers secours

<b>Conseils généraux</b>	EN CAS DE TROUBLES GRAVES OU PERSISTANTS, APPELER UN MEDECIN OU DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes, Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste
<b>Contact avec la peau</b>	Laver à l'eau chaude et au savon, Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste
<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre, Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes
<b>Ingestion</b>	En cas d'ingestion, ne pas faire vomir - consulter un médecin

FDS n° : F-60019

## Encre aqueuse - Magenta

Date d'émission 2015-02-20

Date de révision 2019-01-31

Version 7.01

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Toxicité aiguë

**Yeux**

Irritant pour les yeux

**Peau**

Peut provoquer une irritation

**Inhalation**

Peut provoquer une irritation des voies respiratoires

**Ingestion**

Ne pas ingérer

#### Effets chroniques

**Toxicité chronique**

En cas de contacts répétés, peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes très sensibles

#### Symptômes principaux

Une exposition excessive peut provoquer:

Irritation oculaire

Irritation cutanée

### 4.3 Indications quant à une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

**Notes au médecin**

Traiter les symptômes

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Jet d'eau, Mousse, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

**Moyens d'extinction appropriés** Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Produits de combustion dangereux**

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants

Aucun(e) en particulier

### 5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection.

### Autres informations

**Point d'éclair**

&gt; 93 °C

/

&gt; 199 °F

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la peau et les yeux, Utiliser un équipement de protection individuelle

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement, Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

FDS n° : F-60019

## Encre aqueuse - Magenta

Date d'émission 2015-02-20

Date de révision 2019-01-31

Version 7.01

<b>Méthodes de confinement</b>	Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et transférer dans des récipients pour élimination ultérieure
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Absorber avec une matière absorbante inerte, Empêcher le produit de pénétrer les égouts

### 6.4 Référence à d'autres sections

Ne pas jeter les déchets à l'égout

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité, Mettre en place une ventilation adaptée, Éviter le contact avec la peau et les yeux, Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé, Conserver hors de la portée des enfants, Manipuler avec prudence

### 7.3 Utilisations finales particulières

Imprimante à jet d'encre

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

**Limites d'exposition** Pour l'exposition spécifique pays limites Voir Section 16.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

**Mesures d'ordre technique** Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées

### Mesures de protection individuelle, telles que l'emploi d'équipements de protection individuelle

<b>Protection des yeux/du visage</b>	S'il y a un risque d'éclaboussures, porter:, Lunettes de protection
<b>Protection des mains</b>	Gants de protection.
<b>Protection de la peau et du corps</b>	Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation
<b>Protection respiratoire</b>	Utiliser uniquement avec une ventilation adaptée.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Opaque	<b>Odeur</b>	Léger/légère
<b>État physique</b>	Liquide	<b>Couleur</b>	Magenta
<b>pH</b>	8		

FDS n° : F-60019

## Encre aqueuse - Magenta

Date d'émission 2015-02-20

Date de révision 2019-01-31

Version 7.01

<b>Point d'éclair</b>	> 93 °C / > 199 °F
<b>Point/intervalle d'ébullition</b>	Indéterminé(e)(s)
<b>Point de ramollissement</b>	Sans objet
<b>Taux d'évaporation</b>	Aucune information disponible
<b>Limites d'inflammation dans l'air</b>	Aucune information disponible
<b>Limites d'explosivité</b>	Aucune donnée disponible
<b>Pression de vapeur</b>	Aucune information disponible
<b>Densité de vapeur</b>	Aucune information disponible
<b>Densité</b>	Aucune information disponible
<b>Densité</b>	1.1 g/cm <sup>3</sup>
<b>Hydrosolubilité</b>	Soluble dans l'eau
<b>Coefficient de partage</b>	Aucune information disponible
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Aucune information disponible
<b>Température de décomposition</b>	Indéterminé(e)(s)
<b>Viscosité</b>	Aucune information disponible
<b>Propriétés explosives</b>	Non-explosif
<b>Propriétés comburantes</b>	Sans objet

### 9.2 Autres informations

Aucun(e)

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

<b>Réactions dangereuses</b>	Aucun(e) dans des conditions normales de transformation
<b>Polymérisation dangereuse</b>	Aucune polymérisation dangereuse ne se produit

### 10.4 Conditions à éviter

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies

### 10.5 Matières incompatibles

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

FDS n° : F-60019

## Encre aqueuse - Magenta

Date d'émission 2015-02-20

Date de révision 2019-01-31

Version 7.01

Non défini, mais peut inclure des oxydes toxiques de carbone et d'azote

### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

##### Toxicité aiguë

*Informations sur le produit*

Aucune information n'est disponible quant à la toxicité aiguë de ce produit.

##### **Irritation**

Irritant pour les yeux et la peau

*Informations sur les composants*

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Glycérine	12600 mg/kg ( Rat )	10 g/kg ( Rabbit )	570 mg/m <sup>3</sup> ( Rat ) 1 h
2-pyrrolidone	6500 mg/kg ( Rat )	2000 mg/kg ( Rabbit )	80 ppm ( Rat ) 8 h
2-(2-(2-Butoxyéthoxy)éthoxy)éthano l	5300 mg/kg ( Rat )	2000 mg/kg ( Rabbit )	
1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one	1020 mg/kg ( Rat )		

##### Toxicité chronique

##### **Cancérogénicité**

Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'humain

##### Autres effets toxiques

##### **Sensibilisation**

Contient un substance chimique qui peut provoquer des réaction allergique chez les personnes sensibles

Pas de danger prévu sous des conditions d'utilisation normales

##### **Tératogénicité**

Aucune information disponible

##### **Effets sur certains organes cibles**

Aucune information disponible

##### **Danger par aspiration**

Aucune information disponible

### 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### 12.1 Toxicité

Selon les données disponibles, le mélange / préparation n'est pas nocif à la vie aquatique

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles au niveau du produit

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Une bioaccumulation est peu probable

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Soluble dans l'eau

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas PBT selon REACH annexe XIII

FDS n° : F-60019

**Encre aqueuse - Magenta**

Date d'émission 2015-02-20

Date de révision 2019-01-31

Version 7.01

**12.6 Autres effets néfastes**

Aucune information disponible

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1 Considérations relatives à l'élimination**

<b>Méthode d'élimination des déchets</b>	Éviter les ruissellements vers les cours d'eau et les égouts Éliminer conformément aux réglementations locales
--	---

<b>Emballages contaminés</b>	Emporter les récipients vides jusqu'à un site homologué de manipulation des déchets pour recyclage ou élimination.
------------------------------	--

<b>Code de déchets du CED</b>	08 03 13
-------------------------------	----------

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****14.1 UN/ID No**

Non réglementé

**14.2 Nom d'expédition**

Non réglementé

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

Non classé

**14.4 Groupe d'emballage**

Sans objet

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Présente un danger faible ou nul pour l'environnement

**14.6 Précautions spéciales pour les utilisateurs**

Aucune précaution particulière n'est exigée pour la manipulation de cette matière

**14.7 Transport en vrac conformément à la convention MARPOL 73/8 et au Recueil IBC**

Sans objet

**15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et**

FDS n° : F-60019

## Encre aqueuse - Magenta

Date d'émission 2015-02-20

Date de révision 2019-01-31

Version 7.01

### d'environnement

Selon du Règlement (CE) No. 1272/2008, ce produit doit être classé et étiqueté de la façon suivante

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Sans objet

### **16. AUTRES INFORMATIONS**

Date d'émission 2015-02-20

Date de révision 2019-01-31

Remarque sur la révision sections de la FDS mises-à-jour, 13, Numéro de téléphone d'urgence mis à jour

#### **Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3**

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

#### Conseils supplémentaires

#### **Limites d'exposition spécifiques de pays de l'UE**

Nom chimique	Le Royaume Uni	Irlande	France	Allemagne	Les Pays-Bas
Glycérine	STEL 30 mg/m <sup>3</sup> TWA 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA 10 mg/m <sup>3</sup> STEL 30 mg/m <sup>3</sup>	TWA 10 mg/m <sup>3</sup>	AGW 200 mg/m <sup>3</sup>	

Nom chimique	Belgique	Suisse	Autriche	Hongrie	République tchèque
Glycérine	TWA 10 mg/m <sup>3</sup>	SS-C** TWA 50 mg/m <sup>3</sup> STEL 100 mg/m <sup>3</sup>			TWA 10 mg/m <sup>3</sup> Ceiling 15 mg/m <sup>3</sup>

Nom chimique	Espagne	Portugal	Italie	Grèce	Roumanie
Glycérine	TWA 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA 10 mg/m <sup>3</sup>		TWA 10 mg/m <sup>3</sup>	

Nom chimique	Pologne	Danemark	Suède	Finlande	Norvège
Glycérine	TWA 10 mg/m <sup>3</sup>			TWA 20 mg/m <sup>3</sup>	

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1272/2008 modifiée.

#### Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être



---

FDS n° : F-60019

## Encre aqueuse - Magenta

Date d'émission 2015-02-20

Date de révision 2019-01-31

Version 7.01

---

**non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.**